

Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865)

P.J. Proudhon
Textes choisis par Joseph Lajugie :
“ La liberté ”

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron,
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole

Courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Site web: http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>
site web: http://www.geocities.com/areqchicoutimi_valin

à partir de :

Pierre-Joseph Proudhon

**P.J. Proudhon. Textes choisis, présentés et
commentés par Joseph Lajugie :
“ La liberté ”**

Une édition électronique réalisée du livre P.J. Proudhon. Textes choisis,
présentés et commentés par Joseph Lajugie : “ La liberté. ” Collection des grands
économistes. Paris : Librairie Dalloz, 1953, 492 pages. (pp. 335 à 371).

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes
Microsoft Word 2001.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5” x 11”)

Édition complétée le 3 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.

Table des matières

“ La liberté ”

Section I. – La liberté économique

§ I. – Le libéralisme classique ou la concurrence inorganisée

- A. – Utilité de la concurrence
- B. – La concurrence tue la concurrence
- C. – La liberté incontrôlée aboutit à des résultats moralement indéfendables

§ II. – L'Étatisme

- A. – Critique du système de Louis Blanc

Section II. – La liberté politique

L'anarchie aboutissement nécessaire de l'évolution des peuples

§ I. – Critique de l'État centralisé

- A. – L'État instrument d'exploitation et d'assujettissement
- B. – L'État destructeur des libertés
- C. – L'État fardeau financier insupportable
- D. – L'État maintient le peuple dans l'ignorance

§ II. – Critique de la démocratie

Origine de l'idée démocratique

- A. – Les formes de la démocratie
 - 1. – La monarchie constitutionnelle ne résout rien
 - 2. – Le suffrage universel est une loterie
 - 3. – La législation directe est une mystification
- B. – Les principes de la démocratie
 - 1. – La démocratie est immorale
 - 2. – La démocratie est impuissante à résoudre le problème social
 - 3. – La démocratie est une chimère

“ La liberté ”

Section I. La liberté économique

§ I. - Le libéralisme classique ou la concurrence inorganisée

A. Utilité de la concurrence

[Retour à la table des matières](#)

...¹ Et d'abord, la concurrence est aussi essentielle au travail que la division, puisqu'elle est la division elle-même revenue sous une autre forme, ou plutôt élevée à sa deuxième puissance ; la division, dis-je, non plus, comme à la première époque des évolutions économiques, adéquate à la force collective, par conséquent absorbant la personnalité du travailleur dans l'atelier, mais donnant naissance à la liberté, en faisant de chaque subdivision du travail comme une souveraineté où l'homme se pose dans sa force et son indépendance. La concurrence, en un mot, c'est la liberté dans la division et dans toutes les parties divisées : commençant aux fonctions les plus compréhensives, elle tend à réaliser jusque dans les opérations inférieures du travail parcellaire...².

¹ *Système des contradictions économiques*, éd. Rivière, t. I, chap. V, « La concurrence », p. 210.

² *Id.*, *ibid.*

...¹ La concurrence est nécessaire à la constitution de la valeur, c'est-à-dire au principe même de la répartition, et par conséquent à l'avènement de l'égalité. Tant qu'un produit n'est donné que par un seul et unique fabricant, la valeur réelle de ce produit reste un mystère, soit dissimulation de la part du producteur, soit incurie ou incapacité à faire descendre le prix de revient à son extrême limite. Ainsi, le privilège de la production, est une perte réelle pour la société ; et la publicité de l'industrie comme la concurrence des travailleurs un besoin. Toutes les utopies imaginées et imaginables ne peuvent se soustraire à cette loi.

Certes, je n'ai garde de nier que le travail et le salaire ne puissent et ne doivent être garantis ; j'ai même l'espoir que l'époque de cette garantie n'est pas éloignée : mais je soutiens que la garantie du salaire est impossible sans la connaissance exacte de la valeur, et que cette valeur ne peut être découverte que par la concurrence, nullement par des institutions communistes ou par un décret du peuple. Car il y a quelque chose de plus puissant ici que la volonté du législateur et des citoyens : c'est l'impossibilité absolue pour l'homme de remplir son devoir dès qu'il se trouve déchargé de toute responsabilité envers lui-même : or, la responsabilité envers soi, en matière de travail, implique nécessairement, vis-à-vis des autres, concurrence. Ordonnez qu'à partir du 1^{er} janvier 1847 le travail et le salaire sont garantis à tout le monde : aussitôt une immense relâche va succéder à la tension ardente de l'industrie ; la valeur réelle tombera rapidement au-dessous de la valeur nominale ; la monnaie métallique, malgré son effigie et son timbre, éprouvera le sort des assignats ; le commerçant demandera plus pour livrer moins ; et nous nous retrouverons un cercle plus bas dans l'enfer de misère dont la concurrence n'est encore que le troisième tour...².

...³ Restons dans les faits, puisque les faits seuls ont un sens et peuvent nous servir. La Révolution française a été faite pour la liberté industrielle autant que pour la liberté politique ; et bien que la France, en 1789, n'eût point aperçu toutes les conséquences du principe dont elle demandait la réalisation, disons-le hautement, elle ne s'est trompée ni dans ses vœux, ni dans son attente. Quiconque essaierait de le nier perdrait à mes yeux le droit à la critique : je ne disputerai jamais avec un adversaire qui poserait en principe l'erreur spontanée de 25 millions d'hommes.

Sur la fin du XVIII^e siècle, la France, fatiguée de privilèges, voulut à tout prix secouer la torpeur de ses corporations, et relever la dignité de l'ouvrier, en lui conférant la liberté. Partout il fallait émanciper le travail, stimuler le génie, rendre l'industrie responsable, en lui suscitant mille compétiteurs et en faisant peser sur lui seul les conséquences de sa mollesse, de son ignorance et de sa mauvaise foi. Dès avant 1789 la France était mûre pour la transition ; ce fut Turgot qui eut la gloire d'opérer la première traversée...⁴.

¹ *Id.*, p. 213.

² *Id.*, p. 213.

³ *Id.*, p. 214.

⁴ *Id.*, p. 215.

... ¹ Ajoutez que l'événement confirma la théorie. À partir du ministère de Turgot, un surcroît d'activité et de bien-être commença à se manifester dans la nation. Aussi l'épreuve parut-elle si décisive, qu'elle obtint l'assentiment de toutes les législatures ; la liberté de l'industrie et du commerce figure dans nos constitutions au même rang que la liberté politique. C'est à cette liberté, enfin que depuis soixante ans la France doit les progrès de sa richesse... ².

... ³ La concurrence dans le travail peut-elle être abolie ? Autant vaudrait demander si la personnalité, la liberté, la responsabilité individuelle peut être supprimée.

La concurrence, en effet, est l'expression de l'activité collective : de même que le salaire, considéré dans son acception la plus haute, est l'expression du mérite et du démérite, en un mot de la responsabilité du travailleur. En vain l'on déclame et l'on se révolte contre ces deux formes essentielles de la liberté et de la discipline dans le travail. Sans une théorie du salaire, point de répartition, point de justice ; sans une organisation de la concurrence, point de garantie sociale, partant point de solidarité... ⁴.

B - La concurrence tue la concurrence

[Retour à la table des matières](#)

... ⁵ *Le royaume des cieux se gagne par la force*, dit l'Évangile, et *les violents seuls le ravissent*. Ces paroles sont l'allégorie de la société. Dans la société réglée par le travail, la dignité, la richesse et la gloire sont mises au concours ; elles sont la récompense des forts, et l'on peut définir la concurrence le régime de la force... ⁶.

... ⁷ La concurrence, avec son instinct homicide, enlève le pain à toute une classe de travailleurs, et elle ne voit là qu'une amélioration, une économie : - elle dérobe lâchement un secret ; et elle s'en applaudit comme d'une découverte ; - elle change les zones naturelles de la production au détriment de tout un peuple, et elle prétend n'avoir fait autre chose qu'user des avantages de son climat. La concurrence bouleverse toutes les notions de l'équité et de la justice ; elle augmente les frais réels de la production en multipliant sans nécessité les capitaux engagés, provoque tour à tour la cherté des produits et leur avilissement, corrompt la conscience publique en mettant le jeu à la place du droit, entretient partout la terreur et la méfiance... ⁸.

¹ *Id., ibid.*

² *Id., ibid.*

³ *Id.*, p. 237.

⁴ *Id., ibid.*

⁵ *Système des contradictions économiques*, t. I, chap. V, « La concurrence ». p. 229.

⁶ *Id.*, p. 222.

⁷ *Id.*, p. 223.

⁸ *Id.*, p. 224.

... ¹ Il saute aux yeux de la concurrence, pratiquée pour elle-même et sans autre but que de maintenir une indépendance vague et discordante, ne peut aboutir à rien, et que ses oscillations sont éternelles. Dans la concurrence ce sont les capitaux, les machines, les procédés, le talent et l'expérience, c'est-à-dire encore des capitaux qui sont en lutte ; la victoire est assurée aux plus gros bataillons. Si donc la concurrence ne s'exerce qu'au profit d'intérêts privés, et que ses effets sociaux n'aient été ni déterminés par la science, ni réservés par l'État, il y aura dans la concurrence, comme dans la démocratie, tendance continuelle de la guerre civile à l'oligarchie, de l'oligarchie au despotisme, puis dissolution et retour à la guerre civile, sans fin sans repos. Voilà pourquoi la concurrence, abandonnée à elle-même, ne peut jamais arriver à sa constitution ; de même que la valeur, elle a besoin d'un principe supérieur qui la socialise et la définit. Ces faits sont désormais assez bien établis pour que nous puissions les considérer comme acquis à la critique et nous dispenser d'y revenir. L'économie politique, pour ce qui concerne la police de la concurrence, n'ayant et ne pouvant avoir d'autre moyen que la concurrence même, est démontrée impuissante... ².

C. - La liberté incontrôlée aboutit à des résultats moralement indéfendables

[Retour à la table des matières](#)

... ³ La condamnation de l'économie politique a été formulée par Malthus dans ce passage fameux :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture ; il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

Voici donc quelle est la conclusion nécessaire, fatale, de l'économie politique, conclusion que je démontrerai avec une évidence jusqu'à présent inconnue dans cet ordre de recherches : La mort à qui ne possède pas.

Afin de mieux saisir la pensée de Malthus, traduisons-la en propositions philosophiques, en la dépouillant de son vernis oratoire :

« La liberté individuelle, et la propriété qui en est l'expression, sont données dans l'économie politique ; l'égalité et la solidarité ne le sont pas.

¹ *Id.*, p. 232.

² *Id.*, *ibid.*

³ *Id.*, p. 83.

« Sous ce régime, chacun chez soi, chacun pour soi : le travail, comme toute marchandise, est sujet à la hausse et à la baisse : de là les risques du prolétariat.

« Quiconque n'a ni revenu ni salaire, n'a pas droit de rien exiger des autres : son malheur retombe sur lui seul ; au jeu de la fortune, la chance a tourné contre lui... » ¹.

§ II. - L'étatisme

A. - Critique du système de Louis Blanc

[Retour à la table des matières](#)

... ² Ainsi, d'après M. Blanc, le remède à la concurrence, ou plutôt le moyen de l'abolir, consiste dans l'intervention de l'autorité, dans la substitution de l'État à la liberté individuelle : c'est l'inverse du système des économistes.

Je regretterais que M. Blanc, dont les tendances sociales sont connues, m'accusât de lui faire une guerre impolitique en le réfutant. Je rends justice aux intentions généreuses de M. Blanc ; j'aime et je lis ses ouvrages, et je lui rends surtout grâce du service qu'il a rendu, en mettant à découvert, dans son *Histoire de dix ans*, l'incurable indigence de son parti. Mais nul ne peut consentir à paraître dupe ou imbécile ; or, toute question de personne mise à part, que peut-il y avoir de commun entre le socialisme, cette protestation universelle, et le pêle-mêle de vieux préjugés qui compose la république de M. Blanc ? M. Blanc ne cesse d'appeler à l'autorité, et le socialisme se déclare hautement anarchique ; M. Blanc place le pouvoir au-dessus de la société, et le socialisme tend à faire passer le pouvoir sous la société ; M. Blanc fait descendre la vie sociale d'en haut, et le socialisme prétend la faire poindre et végéter d'en bas ; M. Blanc court après la politique, et le socialisme cherche la sciences. Plus d'hypocrisie, dirai-je à M. Blanc : vous ne voulez ni du catholicisme, ni de la monarchie, ni de la noblesse ; mais il vous faut un Dieu, une religion, une dictature, une censure, une hiérarchie, des distinctions et des rangs. Et moi je nie votre Dieu, votre autorité, votre souveraineté ; votre État juridique et toutes vos mystifications représentatives ; je ne veux ni de l'encensoir de Robespierre ni de la baguette de Marat, et plutôt que de subir votre démocratie androgyne, j'appuie le *statu quo*. Depuis seize ans, votre parti résiste au progrès et arrête l'opinion ; depuis seize ans, il montre son origine despotique en faisant queue au pouvoir à l'extrémité du centre gauche ; il est temps qu'il abdique ou qu'il se métamorphose. Implacables théoriciens de l'autorité, que proposez-vous donc que le gouvernement auquel vous faites la guerre ne puisse réaliser d'une façon plus supportable que vous ?

¹ *Id.*, p. 84.

² *Système des contradictions économiques*, éd. Rivière, t. I, p. 247.

Le système de M. Blanc se résume en trois points :

1° *Créer au pouvoir une grande force d'initiative*, c'est-à-dire en langage français, rendre l'arbitraire tout puissant pour réaliser une utopie ;

2° *Créer et commanditer aux frais de l'État des ateliers publics* ;

3° *Éteindre l'industrie privée sous la concurrence de l'industrie nationale*.

Et c'est tout.

M. Blanc a-t-il abordé le problème de la valeur, qui implique à lui seul tous les autres ? Il ne s'en doute seulement pas. - A-t-il donné une théorie de la répartition ? Non. - A-t-il résolu l'antinomie de la division du travail, cause éternelle d'ignorance, d'immoralité et de misère pour l'ouvrier ? Non. - A-t-il fait disparaître la contradiction des machines et du salariat, et concilié les droits de l'association avec ceux de la liberté ? Tout au contraire, M. Blanc consacre cette contradiction. Sous la protection despotique de l'État, il admet en principe l'inégalité des rangs et des salaires, en y ajoutant pour compensation, le droit électoral. Des ouvriers qui votent leur règlement et qui nomment leurs chefs ne sont-ils pas libres ? Il pourra bien arriver que ces ouvriers votants n'admettent parmi eux ni commandement, ni différence de solde : alors comme rien n'aura été prévu pour donner satisfaction aux capacités industrielles, tout en maintenant l'égalité politique, la dissolution pénétrera dans l'atelier, et, à moins d'une intervention de la police, chacun retournera à ses affaires. Ces craintes ne paraissent ni sérieuses, ni fondées à M. Blanc : il attend l'épreuve avec calme, bien sûr que la société ne se dérangera pas pour lui donner le démenti.

Et les questions si complexes, si embrouillées de l'impôt, du crédit, du commerce international, de la propriété, de l'hérédité, M. Blanc les a-t-il approfondies ? Et le problème de la population, l'a-t-il résolu ? Non, non, non, mille fois non : quand M. Blanc ne tranche pas une difficulté, il l'élimine. A propos de la population, il dit : « Comme il n'y a que la misère qui soit prolifique, et comme l'atelier social fera disparaître la misère, il n'y a pas lieu de s'en occuper. »

En vain, M. de Sismondi, appuyé sur l'expérience universelle, lui crie : « Nous n'avons aucune confiance dans ceux qui exercent des pouvoirs délégués. Nous croyons que toute corporation fera plus mal ses affaires que ceux qui sont animés par un intérêt individuel ; qu'il y aura de la part des directeurs négligence, faste, dilapidation, favoritisme, crainte de se compromettre, tous les défauts enfin qu'on remarque dans l'administration de la fortune publique, par opposition à la fortune privée. Nous croyons, de plus, que dans une assemblée d'actionnaires on ne trouvera qu'inattention, caprice, négligence, et qu'une entreprise mercantile serait constamment compromise et bientôt ruinée, si elle devait dépendre d'une assemblée délibérante et non d'un commerçant. » M. Blanc n'entend rien ; il s'étourdit avec la sonorité de ses phrases : l'intérêt privé, il le remplace par le dévouement à la chose publique ; à la concurrence, il substitue l'émulation et les récompenses. Après avoir posé en principe la hiérarchie industrielle, conséquence nécessaire de sa foi en Dieu, à l'autorité et

au génie, il s'abandonne à des puissances mystiques, idoles de son cœur et de son imagination... ¹

Section II

La liberté politique

L'anarchie, aboutissement nécessaire de l'évolution des peuples

[Retour à la table des matières](#)

... ² Quelle forme de gouvernement allons-nous préférer ?

- Eh ! pouvez-vous le demander, répond sans doute quelqu'un de mes plus jeunes lecteurs ; vous êtes républicain.

- Républicain, oui ; mais ce mot ne précise rien. *Res publica*, c'est la chose publique ; or, quiconque veut la chose publique, sous quelque forme de gouvernement que ce soit, peut se dire républicain. Les rois aussi sont républicains. - Eh bien ! vous êtes démocrate ? - Non. - Quoi ! vous seriez monarchiste ? - Non. - Constitutionnel ? - Dieu m'en garde. - Vous êtes donc aristocrate ° - Point du tout. - Vous voulez un gouvernement mixte ? - Encore moins. - Qu'êtes-vous donc ? - Je suis anarchiste.

- Je vous entends : vous faites de la satire ; ceci est à l'adresse du Gouvernement. - En aucune façon : vous venez d'entendre ma profession de foi sérieuse et mûrement réfléchié ; quoique très ami de l'ordre, je suis, dans toute la force du terme, anarchiste. Écoutez-moi.

Dans les espèces d'animaux sociables, « la faiblesse des jeunes est le principe de leur obéissance pour les anciens qui ont déjà la force ; et l'habitude, qui pour eux est une espèce particulière de conscience, est la raison pour

¹ *Id.*, p. 243.

² *Qu'est-ce que la propriété ?* éd. Rivière, 1926, par M. AUGÉ-LARIBÉ, p. 335.

laquelle le pouvoir reste au plus âgé, quoiqu'il devienne à son tour le plus faible. Toutes les fois que la société est sous la conduite d'un chef, ce chef est presque toujours, en effet, le plus âgé de la troupe. Je dis presque toujours, car l'ordre établi peut être troublé par des passions violentes. Alors, l'autorité passe à un autre ; et après avoir de nouveau commencé par la force, elle se conserve ensuite de même par l'habitude. Les chevaux sauvages vont par troupes; ils ont un chef qui marche à leur tête, qu'ils suivent avec confiance, qui leur donne le signal de la fuite et du combat.

« Le mouton que nous avons élevé nous suit, mais il suit également le troupeau au milieu duquel il est né. Il ne voit dans l'homme que *le chef de sa troupe*... L'homme n'est pour les animaux domestiques qu'un membre de leur société ; tout son art se réduit à se faire accepter par eux comme associé ; il devient bientôt leur chef, leur étant aussi supérieur qu'il l'est par l'intelligence. Il ne change donc pas *l'état naturel* de ces animaux, comme l'a dit Buffon ; il profite au contraire de cet état naturel. En d'autres termes, il avait trouvé les animaux *sociables* ; il les rend *domestiques*, en devenant leur associé, leur chef. La domesticité des animaux n'est ainsi qu'un cas particulier, qu'une simple modification, qu'une conséquence déterminée de la *sociabilité*. Tous les animaux domestiques sont de leur nature des animaux sociables...» (Flourens, *Résumé des observations de F. Cuvier*).

Les animaux sociables suivent un chef *d'instinct* ; mais remarquons ce que F. Cuvier a omis de dire, que le rôle de ce chef est tout d'intelligence. Le chef n'apprend pas aux autres à s'associer, à se réunir sous sa conduite, à se reproduire, à fuir et à se défendre : sur chacun de ces points, il trouve ses subordonnés aussi savants que lui. Mais c'est le chef qui, par son expérience acquise, pourvoit à l'imprévu ; c'est lui dont l'intelligence privée supplée, dans les circonstances difficiles à l'instinct général ; c'est lui qui délibère, qui décide, qui mène ; c'est lui, en un mot, dont la prudence éclairée gouverne la routine nationale pour le plus grand bien de tous.

L'homme vivant naturellement en société, suit naturellement aussi un chef. Dans l'origine, ce chef est le père, le patriarche, l'ancien, c'est-à-dire le prud'homme, le sage, dont les fonctions, par conséquent, sont toutes de réflexion et d'intelligence. L'espèce humaine, comme les autres races d'animaux sociables, a ses instincts, ses facultés innées, ses idées générales, ses catégories du sentiment et de la raison : les chefs, législateurs ou rois, jamais n'ont rien inventé rien supposé, rien imaginé ; ils n'ont fait que guider la société selon leur expérience acquise, mais toujours en se conformant aux opinions et aux croyances.

Les philosophes qui, portant dans la morale et dans l'histoire leur sombre humeur de démagogues, affirment que le genre humain n'a eu dans le principe ni chefs ni rois, ne connaissent rien à la nature de l'homme. La royauté, et la royauté absolue, est, aussi bien et plus que la démocratie, une forme primitive de gouvernement. Parce qu'on voit, dès les temps les plus reculés, des héros, des brigands, des chevaliers d'aventures, gagner des couronnes et se faire rois, on confond ces deux choses, la royauté et le despotisme : mais la royauté date de la création de l'homme ; elle a subsisté dans les temps de communauté négative; l'héroïsme, et le despotisme qu'il engendre, n'a commencé qu'avec la

première détermination de l'idée de justice, c'est-à-dire avec le règne de la force. Dès que, par la comparaison des mérites, le plus fort jugé le meilleur, l'ancien dut lui céder la place, et la royauté devint despotique.

L'origine spontanée, instinctive, et, pour ainsi dire, physiologique de la royauté, lui donna, dans les commencements, un caractère surhumain ; les peuples la rapportèrent aux dieux, de qui, disaient-ils, descendaient les premiers rois : de là les généalogies divines des familles royales, les incarnations des dieux, les fables messianiques ; de là les doctrines du droit divin, qui conservent encore de si singuliers champions.

La royauté fut d'abord élective, parce que, dans un temps où l'homme produisant peu ne possède rien, la propriété est trop faible pour donner l'idée d'hérédité et pour garantir au fils la royauté de son père : mais lorsqu'on eut défriché des champs et bâti des villes, chaque fonction fut, comme toute autre chose, appropriée ; de là les royautés et les sacerdoces héréditaires ; de là l'hérédité portée jusque dans les professions les plus communes, circonstance qui entraîna les distinctions de castes, l'orgueil du rang, l'abjection de la roture, et qui confirme ce que j'ai dit du principe de succession patrimoniale, que c'est un mode indiqué par la nature de pourvoir aux fonctions vacantes et de parfaire une œuvre commencée.

De temps en temps, l'ambition fit surgir des usurpateurs, des supplanteurs de rois, ce qui donna lieu de nommer les uns rois de droit, rois légitimes, et les autres tyrans. Mais il ne faut pas que les noms nous imposent: il y eut d'exécrales rois et des tyrans très supportables. Toute royauté peut être bonne, quand elle est la seule forme possible de gouvernement ; pour légitime, elle ne l'est jamais. Ni l'hérédité, ni l'élection, ni le suffrage universel, ni l'excellence du souverain, ni la consécration de la religion et du temps, ne font la royauté légitime. Sous quelque forme qu'elle se montre, monarchique, oligarchique, démocratique, la royauté, ou le gouvernement de l'homme par l'homme, est illégale et absurde.

L'homme, pour arriver à la plus prompte et à la plus parfaite satisfaction de ses besoins, cherche la règle : dans les commencements, cette règle est pour lui vivante, visible et tangible ; c'est son père, son maître, son roi. Plus l'homme est ignorant, plus son obéissance, plus sa confiance dans son guide est absolue. Mais l'homme dont la loi est de se conformer à la règle, c'est-à-dire de la découvrir par la réflexion et le raisonnement, l'homme raisonne sur les ordres de ses chefs : or, un pareil raisonnement est une protestation contre l'autorité, un commencement de désobéissance. Du moment que l'homme cherche les motifs de la volonté souveraine, de ce moment-là, l'homme est révolté. S'il n'obéit plus parce que le roi commande, mais parce que le roi prouve, on peut affirmer que désormais il ne reconnaît plus aucune autorité, et qu'il s'est fait lui-même son propre roi. Malheur à qui osera le conduire, et ne lui offrira pour sanction de ses lois, que le respect d'une majorité : car, tôt ou tard la minorité se fera majorité, et ce despote imprudent sera renversé et toutes ses lois anéanties.

À mesure que la société s'éclaire, l'autorité royale diminue : c'est un fait dont toute l'histoire rend témoignage. À la naissance des nations, les hommes ont beau réfléchir et raisonner: sans méthodes, sans principes, ne sachant pas

même faire usage de leur raison, ils ne savent s'ils voient juste ou s'ils se trompent ; alors l'autorité des rois est immense, aucune connaissance acquise ne venant la contredire. Mais peu à peu l'expérience donne des habitudes, et celles-ci des coutumes ; puis les coutumes se forment en maximes, se posent en principes, en un mot, se traduisent en lois, auxquelles le roi, la loi vivante, est forcé de rendre hommage. Vient un temps où les coutumes et les lois sont si multipliées, que la volonté du prince est pour ainsi dire enlacée par la volonté générale ; qu'en prenant la couronne, il est obligé de jurer qu'il gouvernera conformément aux coutumes et aux usages, et qu'il n'est lui-même que la puissance exécutive d'une société dont les lois se sont faites sans lui.

Jusque là tout se passe d'une manière instinctive, et pour ainsi dire à l'insu des parties : mais voyons le terme fatal de ce mouvement.

À force de s'instruire et d'acquérir des idées, l'homme finit par acquérir l'idée de *science*, c'est-à-dire l'idée d'un système de connaissance conforme à la réalité des choses et déduit de l'observation. Il cherche donc la science ou le système des corps bruts, le système des corps organisés, le système de l'esprit humain, le système du monde : comment ne chercherait-il pas aussi le système de la société ? Mais, arrivé à ce moment, il comprend que la vérité ou la science politique est chose tout à fait indépendante de la volonté souveraine, de l'opinion des majorités et des croyances populaires ; que rois, ministres, magistrats et peuples, en tant que volontés, ne sont rien pour la science et ne méritent aucune considération. Il comprend du même coup que si l'homme est né sociable, l'autorité de son père sur lui cesse du jour où sa raison étant formée et son éducation faite, il devient l'associé de son père ; que son véritable chef et son roi est la vérité démontrée ; que la politique est une science, non une finasserie ; et que la fonction de législateur se réduit, en dernière analyse, à la recherche méthodique de la vérité.

Ainsi, dans une société donnée, l'autorité de l'homme sur l'homme est en raison inverse du développement intellectuel auquel cette société est parvenue, et la durée probable de cette autorité peut être calculée sur le désir plus ou moins général d'un gouvernement vrai, c'est-à-dire d'un gouvernement selon la science. Et de même que le droit de la force et le droit de la ruse se restreignent devant la détermination de plus en plus large de la justice, et doivent finir par s'éteindre dans l'égalité ; de même la souveraineté de la volonté cède devant la souveraineté de la raison, et finira par s'anéantir dans un socialisme scientifique. La propriété et la royauté sont en démolition dès le commencement du monde ; comme l'homme cherche la justice dans l'égalité, la société cherche l'ordre dans l'anarchie... ¹.

¹ *Id.*, p. 339.

§ I. - Critique de l'État centralisé

A. - L'état instrument d'assujettissement et d'exploitations

[Retour à la table des matières](#)

... ¹ Étant donné,

L'homme, la famille, la *société* ;

Un être collectif, sexuel et individuel, doué de raison, de conscience et d'amour, dont la destinée est de s'instruire par l'expérience, de se perfectionner par la réflexion, et de créer sa subsistance par le travail ;

Organiser les puissances de cet être, de telle sorte qu'il reste perpétuellement en paix avec lui-même, et qu'il tire de la nature, qui lui est donnée, la plus grande somme possible de bien-être.

Tel est le problème.

Ce problème, on sait, comment les générations antérieures l'ont résolu.

Elles ont emprunté à la famille, à la partie moyenne de l'être humain, le principe qui lui est exclusivement propre, l'autorité ; et de l'application arbitraire de ce principe elles ont fait un système artificiel, varié suivant les siècles et les climats, et qui a été réputé l'ordre naturel, nécessaire de l'humanité.

Ce système, qu'on peut définir le système de l'ordre par l'autorité, s'est d'abord divisé en deux : l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle.

Après une courte période de prépondérance et de longs siècles de luttes, le sacerdoce semblait avoir définitivement renoncé à l'empire ; la papauté avec toutes ses milices, que résumait actuellement les jésuites et les ignorantins, avait été rejetée en dehors et au-dessous des affaires humaines.

Depuis deux ans, la puissance spirituelle est en voie de ressaisir la suprématie. Elle s'est coalisée, contre la Révolution, avec la puissance séculière, et traite maintenant d'égale à égale avec celle-ci. Toutes deux ont fini par reconnaître que leurs différends provenaient de malentendu, que leur but étant le même, leurs principes, leurs moyens, leurs dogmes, absolument identiques, le

¹ *Idee générale de la Révolution au XIX^e siècle*, éd. Rivière, 1924, par Aimé BERTHOD, p. 297.

Gouvernement leur devait être commun, ou plutôt, qu'elles devaient se considérer comme complément l'une de l'autre et former, par leur union, une seule et indivisible autorité.

Telle est du moins la conclusion à laquelle arriveraient peut-être l'Église et l'État, si les lois du mouvement dans l'humanité rendaient de semblables réconciliations possibles, si déjà la Révolution n'avait marqué leur dernière heure.

Quoi qu'il en soit, il importe, pour la conviction des esprits, de mettre en parallèle, dans leurs idées fondamentales, d'un côté, le système politico-religieux ; - la philosophie, qui a distingué si longtemps le spirituel du temporel, n'a plus droit de les séparer ; - d'autre part, le système économique.

Le Gouvernement donc, soit l'Église et l'État indivisiblement unis, a pour dogmes :

1. La perversité originelle de la nature humaine ;
2. L'inégalité essentielle des conditions ;
3. La perpétuité de l'antagonisme et de la guerre ;
4. La fatalité de la misère.

D'où il se déduit:

5. La nécessité du gouvernement, de l'obéissance, de la résignation et de la foi.

Ces principes admis, ils le sont encore presque partout, les formes de l'autorité se définissent elles-mêmes. Ce sont :

a) La division du peuple par classes, ou castes, subordonnées l'une à l'autre, échelonnées et formant une pyramide au sommet de laquelle apparaît, comme la divinité sur son autel, comme le roi sur son trône, l'*autorité* ;

b) La centralisation administrative ;

c) La hiérarchie judiciaire ;

d) La police ;

e) Le culte.

Ajoutez, dans les pays où le principe démocratique est devenu prépondérant :

f) La distinction des pouvoirs ;

g) L'intervention du peuple dans le gouvernement, par voie représentative ;

h) Les variétés innombrables de systèmes électoraux, depuis la convocation par états, usitée au moyen âge, jusqu'au suffrage universel et direct ;

i) La dualité des chambres;

j) Le vote des lois et le consentement de l'impôt par les représentants de la nation ;

k) La prépondérance des majorités.

Telle est, en général, l'architecture du pouvoir, indépendamment des modifications que chacune de ses parties est susceptible de recevoir, comme par exemple le pouvoir central, qui peut être tour à tour monarchique, aristocratique ou démocratique : ce qui a fourni de bonne heure aux publicistes une classification des états d'après leurs caractères superficiels.

On remarquera que le système gouvernemental tend à se compliquer de plus en plus, sans devenir pour cela plus régulier, ni plus moral, sans offrir plus de garanties aux personnes et aux propriétés. Cette complication résulte, d'abord, de la législation, toujours incomplète et insuffisante ; en second lieu, de la multiplicité des fonctionnaires ; mais surtout de la transaction entre les deux éléments antagonistes, l'initiative royale et le consentement populaire. Il était réservé à notre époque de constater, d'une manière définitive, que cette transaction, rendue inévitable par le progrès des siècles, est l'indice le plus certain de la corruption, de la décadence et de la disparition prochaine de l'autorité.

Quel est le but de cet organisme ?

De maintenir l'*ordre* dans la société, en consacrant et sanctifiant l'obéissance du citoyen à l'État, la subordination du pauvre au riche, du vilain au noble, du travailleur au parasite, du laïc au prêtre, du bourgeois au soldat... ¹.

B. - L'État destructeur des libertés

[Retour à la table des matières](#)

... ² Quoi! depuis l'invention des caractères mobiles par Jean Gutenberg en 1438 jusqu'à la Révolution française, la presse a été considérée comme une invention diabolique, en butte à l'animadversion non seulement de la congrégation de l'Index, la moins redoutable des puissances qui la menacent, mais de tous les gouvernements, de tous les partis, de toutes les sectes, de tous les privilèges bourgeois et nobiliaires ; - depuis la Révolution jusqu'à nos jours, pour ne parler ici que de nous, elle a été poursuivie par tous les Gouvernements qui, en se référant aux principes de 1789, promettaient implicitement de la laisser libre : et l'on en est à se douter que cette répression unanime,

¹ *Id.*, p. 299.

² *De la capacité politique des classes ouvrières*, éd. Rivière, 1924, par Maxime LEROY, p. 316.

acharnée, pourrait bien être due à quelque incompatibilité fatale, plutôt qu'à la volonté des hommes d'État.

La Convention a *terrorisé* la presse ; le Directoire a dû, pour sa défense, sévir incessamment contre les journaux et les clubs : il les a *fructidorisés*, comme il faisait les représentants du peuple et les directeurs eux-mêmes ; le Consulat a fini la guerre d'un coup en bâillonnant la presse tant périodique que non périodique ; la Restauration a forgé contre elle un arsenal de lois ; la royauté de juillet a fulminé sa législation de septembre, à laquelle la République de février, quatre mois après son installation, s'est vue dans la nécessité de revenir ; le Gouvernement du 2 décembre, enfin, ne s'est cru en sûreté qu'après avoir édicté son décret du 17 février 1852.

Le droit d'association et de réunion a suivi la fortune de la presse. Après l'avoir inscrit au nombre des principes de 1789, toutes les polices l'ont restreint, régleménté, proscrit. En ce qui concerne le droit de se réunir, de s'associer, de s'entendre, de même que celui de publier sa pensée par le discours ou par l'impression, notre législation se compose, depuis soixante-quinze ans, de la somme des tyrannies que tous les partis libéraux ou réactionnaires, républicains et monarchiques, sortis de la Révolution, ont successivement exercées les uns contre les autres ; jamais, au grand jamais, la liberté n'a été franchement constitutionnelle et légale, toujours elle a été une déception... ¹.

... ² Il y a, dis-je, en France, incompatibilité entre le système unitaire et la presse :

1° Du côté du pouvoir; parce que en dépit des principes qui donnent la souveraineté à la nation le pouvoir est en fait souverain, prétendant agir et se faire respecter comme tel ; qu'en sa qualité de souverain il est antipathique à l'examen, au contrôle, aux comptes rendus, à toute discussion et critique de ses actes ; d'autant plus antipathique qu'on lui a donné plus de grandeur, que ses attributions sont plus multipliées, sa puissance plus envahissante et plus universelle, et que par là il se sent l'objet de plus de compétitions et de colères ;

2° Du côté de la presse, parce que, dans le système économique-politique dont elle fait partie, et qui sert de contrepoids au Gouvernement, constituée en anarchie et monopole, elle est naturellement et sauf de rares exceptions de mauvaise foi, injurieuse, vénale, pleine de partialité et de calomnie, sans principes, sans garanties, d'autant plus ardente à poursuivre le Gouvernement que, même en ayant tort, elle y trouve popularité et profit, son but d'ailleurs, le même que celui de l'Opposition, étant de s'emparer du pouvoir même... ³.

... ⁴ Inutile, à présent, de parler des réunions et associations politiques. Comment supporter, à côté d'un pouvoir centralisé, la formation de foyers ennemis ? La liberté municipale est intolérable, et l'on autoriserait celle des clubs ! En 1848, la loi sur les réunions et associations politiques semblait

¹ *Id.*, p. 317.

² *Id.*, p. 319.

³ *Id.*, p. 320.

⁴ *Id.*, p. 329.

obscur ; il me souvient pourtant que les arguments de l'Opposition, tirés du droit naturel et du droit écrit, ne me convainquirent nullement. L'incompétibilité était flagrante ; on s'en aperçut le 21 février quand la seule tentative d'une réunion détermina la chute du Gouvernement. N'est-ce pas la réunion de la rue de Poitiers qui a tué la République ? En 1793 la société des Jacobins n'est-elle pas devenue maîtresse de la Convention ? Et plus tard, après la mort de Robespierre, n'a-t-il pas fallu la supprimer ? ... ¹.

... ² Des réunions, des associations libres dans un système comme le nôtre, où par la nature des choses les griefs contre le pouvoir fourmillent, où les ambitions pullulent, où les partis et les coteries sont constamment en action ! Mais regardez donc ce qui se passe dans les plus inoffensives de ces sociétés, dans celles qu'autorise le Gouvernement. On cherche des allusions partout ; on en crée là où les orateurs n'en ont pas voulu faire : plus les attaques sont perfides, aiguës et pénétrantes, plus on s'entête contre l'autorité qui s'en préoccupe, plus on l'accuse de tyrannie. Pour le pouvoir, plus de justice : de lui, on n'admet pas d'explications; on refuse de l'entendre; on organise contre lui la conspiration du serpent, qui se bouche les oreilles, dit l'Écriture, afin de conserver contre l'enchanteur la liberté de ses dents et de son venin. On dénature ses paroles, on calomnie ses actes, on l'étouffe, on l'écrase, on procède à son égard comme vis-à-vis d'un écrivain en défaveur ; si bien qu'en définitive il ne reste au pouvoir, dont le terme est arrivé, qu'à prendre héroïquement son parti, qui est d'user jusqu'au bout des moyens que la loi a mis en ses mains, et de mourir dignement après avoir combattu courageusement... ³.

C. - L'État fardeau financier insupportable

[Retour à la table des matières](#)

... ⁴ La première condition d'un système financier régulièrement établi est que le budget des dépenses, partant celui des recettes, au lieu de s'accroître indéfiniment, oscille, selon les situations et la nature des affaires, entre 5 et 10 pour 100 du produit national ; que, dans les circonstances les plus malheureuses il ne dépasse par 10 pour 100 (la dîme, la fameuse dîme), et qu'il se tienne le plus près possible du 5 pour 100 (le vingtième). De la sorte il n'y aura jamais d'emprunts, à plus forte raison jamais de dette ni flottante ni consolidée. Or, vous avez si bien fait par votre politique renouvelée de l'ancien régime quoi qu'on dise, qu'à dater de la liquidation Ramel, qui mit le Consulat si à l'aise et fit les trois quarts de son succès, l'impôt s'est relevé graduellement à 15, 18 et 20 pour 100 du produit total du pays ; bientôt même il atteindra 25 pour 100... ⁵.

¹ *Id., ibid.*

² *Id.*, p. 330.

³ *Id.*, p. 330.

⁴ *Capacité politique des classes ouvrières*, éd. Rivière, p. 295.

⁵ *Id., ibid.*

...¹ « La seconde règle, en ce qui touche les finances publiques, est que l'impôt, réduit à sa juste mesure, soit également réparti entre les citoyens, en proportion directe de leur revenu. De là, le double problème de ce que l'on a appelé l'assiette de l'impôt et sa péréquation. Mais il a été vingt fois prouvé que, dans les conditions politiques faites au pays, l'impôt est réparti entre les citoyens précisément en raison inverse de leur fortune ou revenu...².

...³ On ne peut pas, dans un grand État comme la France, fortement centralisé et dont l'action doit s'étendre sans cesse, à peine d'une prompte et rapide décadence, au dehors sur toutes tes affaires du globe, au-dedans sur le domaine social et économique, arrêter jamais le budget :

1° Parce que dans une puissance ainsi constituée le chapitre de l'imprévu, surtout en ce qui concerne l'extérieur, est énorme, et qu'au budget ordinaire vient sans cesse s'ajouter un extraordinaire ;

2° Parce que, comme nous l'avons précédemment expliqué, la centralisation étant expansive, envahissante de sa nature, les attributions de l'État grandissent continuellement aux dépens de l'initiative individuelle, corporative, communale et sociale ;

3° Parce qu'en conséquence, pour faire face à ce double besoin, l'État est obligé de charger de plus en plus les contribuables, d'où résulte dans le pays, augmentation du parasitisme, diminution du travail utile, en un mot, disproportion croissante entre la production nationale et les dépenses d'État...⁴.

D. - L'État maintient le peuple dans l'ignorance

[Retour à la table des matières](#)

...⁵ Il faudrait, d'après le principe de l'enseignement gratuit et obligatoire, que l'État se substituant à la famille pauvre, se chargeât de tous les frais d'éducation des enfants; que de plus, dans les cas non rares où la famille tire quelque service de l'enfant, l'État servît aux parents une indemnité. Supposez le nombre des enfants pauvres, dont les parents sont dans l'incapacité absolue de faire les frais d'une éducation quelconque, seulement de un million, à 55 centimes par tête et par jour, ce sera donc une somme de plus de 200 millions par an qu'il coûtera à l'État. Où en sommes-nous ? Mais cette dépense sera beaucoup plus considérable ; car si sur huit millions d'enfants de sept à dix-huit ans, nous n'en supposons qu'un million dans une complète indigence, il s'en faut de beaucoup que les sept autres millions puissent, avec les seules ressources de leurs parents, recevoir l'éducation complète, telle que la deman-

¹ *Id.*, p. 296.

² *Id.*, *ibid.*

³ *Id.*, p. 297.

⁴ *Id.*, *ibid.*

⁵ *Capacité politique des classes ouvrières*, p. 340.

de et a le droit de l'obtenir la démocratie ouvrière ; j'ose dire que le huitième à peine, un million, serait à même, par leurs familles, d'en obtenir le bienfait. C'est donc encore une subvention plus ou moins considérable que l'État aura à fournir aux familles, ou mieux aux écoles primaires, supérieures et professionnelles chargées de l'instruction, de l'entretien, de la nourriture, etc., des enfants : 400, 800, 1.200 millions par an ! Où voulez-vous que l'État prenne de pareilles sommes ? Ainsi, il reste prouvé, par le plus simple calcul, que dans l'état actuel de notre société, l'instruction de la jeunesse, à l'exception d'une élite de privilégiés, est un rêve de la philanthropie ; que, de même que le paupérisme, l'ignorance est inhérente à la condition du travailleur ; que cette infériorité intellectuelle des classes laborieuses est invincible ; bien plus, que dans un régime politique hiérarchisé, avec une féodalité capitaliste et industrielle, un mercantilisme anarchique, cette instruction, en elle-même désirable, serait en pure perte, même dangereuse ; et que ce n'est pas sans raison que les hommes d'État, tout en s'occupant de l'instruction du peuple, l'ont de tout temps réduite aux simples éléments. Ils ont tous vu qu'à un degré supérieur elle deviendrait inharmonique, et, par l'encombrement des capacités, un grave péril pour la société et pour le travail même... ¹.

Toutes les formes de gouvernements sont également mauvaises

... ² Jusqu'à la Réforme, le Gouvernement avait été réputé de droit divin : *Omnis potestas a Deo*. Après Luther, on commença d'y voir une institution humaine : Rousseau, qui l'un des premiers s'empara de cette donnée, en déduisit sa théorie. Le Gouvernement venait d'en haut : il le fit venir d'en bas par la mécanique du suffrage plus ou moins universel. Il n'eut garde de comprendre que si le Gouvernement était devenu, de son temps, corruptible et fragile, s'était justement parce que le principe d'autorité, appliqué à une nation, est faux et abusif ; qu'en conséquence, ce n'était pas la forme du pouvoir ou son origine qu'il fallait changer, c'était son application même qu'il fallait nier.

Rousseau ne vit point que l'autorité, dont le siège est dans la famille, est un principe mystique, antérieur et supérieur à la volonté des personnes qu'il intéresse, du père et de la mère aussi bien que de l'enfant ; que ce qui est vrai de l'autorité dans la famille le serait également de l'autorité dans la société, si la société contenait en soi le principe et la raison d'une autorité quelconque ; qu'une fois l'hypothèse d'une autorité sociale admise, celle-ci ne peut, en aucun cas, dépendre d'une convention ; qu'il est contradictoire que ceux qui doivent obéir à l'autorité commencent par la décréter ; que le Gouvernement, dès lors, s'il doit exister, existe par la nécessité des choses ; qu'il relève, comme dans la famille, de l'ordre naturel ou divin, ce qui pour nous est la même chose ; qu'il ne peut convenir à qui que ce soit de le discuter et de le juger ; qu'ainsi, loin de, pouvoir se soumettre à un contrôle de représentants, à une juridiction de comices populaires, c'est à lui seul qu'il appartient de se conserver, développer, renouveler, perpétuer, etc., suivant un mode inviolable auquel nul n'a le droit de toucher, et qui ne laisse aux subordonnés que la faculté très humble de produire, pour éclairer la religion du prince, des avis, des informations et des doléances.

¹ *Id*, p 341.

² *Idée générale de la Révolution*, éd. Rivière, IV^e Étude, « Du principe d'autorité », p. 207.

Il n'y a pas deux espèces de gouvernement, comme il n'y a pas deux espèces de religions. Le Gouvernement est de droit divin ou il n'est pas ; de même que la religion est du Ciel ou n'est rien. *Gouvernement démocratique* et *religion naturelle* sont deux contradictions à moins qu'on ne préfère y voir deux mystifications. Le peuple n'a pas plus voix consultative dans l'État que dans l'Église : son rôle est d'obéir et de croire... ¹.

... ² Tandis que le peuple, à chaque révolution, croyait réformer, suivant les inspirations de son cœur, les vices de son Gouvernement, il était trahi par ses idées mêmes ; en croyant mettre le pouvoir dans ses intérêts, il l'avait toujours, en réalité, contre soi ; au lieu d'un protecteur, il se donnait un tyran.

L'expérience montre, en effet, que partout et toujours le Gouvernement, quelque populaire qu'il ait été à son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus riche contre la plus pauvre et la plus nombreuse ; qu'après s'être montré quelque temps libéral, il est devenu peu à peu exceptionnel, exclusif ; enfin, qu'au lieu de soutenir la liberté et l'égalité entre tous, il a travaillé obstinément à les détruire, en vertu de son inclination naturelle au privilège... ³.

... ⁴ Il faut sortir de ce cercle infernal. Il faut traverser, de part en part, l'idée politique, l'ancienne notion de justice distributive et arriver à celle de justice commutative qui, dans la logique de l'histoire comme dans celle du droit, lui succède... ⁵.

... ⁶ Concluons sans crainte que la formule révolutionnaire ne peut plus être ni *législation directe*, ni *gouvernement direct*, ni *gouvernement simplifié* : elle est, *plus de gouvernement*.

Ni monarchie, ni aristocratie, ni même démocratie, en tant que ce troisième terme impliquerait un gouvernement quelconque, agissant au nom du peuple, et se disant peuple. Point d'autorité, point de gouvernement, même populaire : la Révolution est là.

Législation directe, gouvernement direct, gouvernement simplifié, vieux mensonges qu'on essaierait en vain de rajeunir. Direct ou indirect, simple ou composé, le gouvernement du peuple sera toujours l'escamotage du peuple. C'est toujours l'homme qui commande à l'homme ; la fiction qui fait violence à la liberté ; la force brutale qui tranche les questions, à la place de la justice qui seule peut les résoudre ; l'ambition perverse qui se fait un marchepied du dévouement et de la crédulité... ⁷.

¹ *Id.*, p. 208.

² *Id.*, p. 183.

³ *Id.*, p. 184.

⁴ *Id.*, p. 186.

⁵ *Id.*, *ibid.*

⁶ *Id.*, p. 199.

⁷ *Id.*, *ibid.*

§ II. - Critique de la démocratie

Origine de l'idée démocratique

[Retour à la table des matières](#)

... ¹ C'est surtout dans la démocratie, dernier terme de l'évolution gouvernementale, qu'il faut étudier cette inévitable défection du pouvoir à la cause populaire.

Que fait le peuple, lorsque, fatigué de ses aristocrates, indigné de la corruption de ses princes, il proclame sa propre souveraineté, c'est-à-dire l'autorité de ses propres suffrages ?

Il se dit :

Avant toutes choses, il faut de l'ordre dans une société;

Le gardien de cet ordre, qui doit être pour nous la liberté et l'égalité, c'est le Gouvernement.

Ayons donc sous la main le Gouvernement. Que la constitution et les lois deviennent l'expression de notre volonté ; que fonctionnaires et magistrats serviteurs élus par nous, toujours révocables, ne puissent jamais entreprendre autre chose que ce que le bon plaisir du peuple aura résolu. Nous sommes certains alors, si notre surveillance ne se relâche jamais, que le Gouvernement sera dévoué à nos intérêts ; qu'il ne servira pas seulement aux riches, ne sera plus la proie des ambitieux et des intrigants ; que les affaires marcheront à notre gré et pour notre avantage... ².

A. - Les formes de la démocratie

1. - La monarchie constitutionnelle ne résout rien

[Retour à la table des matières](#)

... ³ Avant 1789, le Gouvernement était en France ce qu'il est encore en Autriche, en Prusse, en Russie, et dans plusieurs autres pays de l'Europe, un pouvoir sans contrôle, entouré de quelques institutions ayant pour tous force de loi. C'était, comme disait Montesquieu, une *monarchie tempérée*. Ce Gou-

¹ *Idee générale de la Révolution au XIX^e siècle*, éd. Rivière, 1924, IV^e Étude, « Du principe d'autorité » p. 184.

² *Id.*, p. 185.

³ *Id.*, p. 206.

vernement a disparu avec les droits féodaux et ecclésiastiques, qu'il s'avisait mal à propos, mais fort consciencieusement, de vouloir défendre ; il fut remplacé, après de fortes secousses et de nombreuses oscillations, par le Gouvernement dit représentatif ou monarchie constitutionnelle. Dire que la liberté et le bien-être du peuple y gagnèrent quelque chose, abstraction faite de la purge des droits féodaux, qui furent abolis, et de la vente des biens nationaux, qui furent repris, ce serait s'avancer beaucoup... ¹.

2. - Le suffrage universel est une loterie

[Retour à la table des matières](#)

... ² Je ne crois nullement, et pour cause, à cette intuition divinatoire de la multitude, qui lui ferait discerner, du premier coup, le mérite et l'honorabilité des candidats. Les exemples abondent de personnages élus par acclamation, et qui, sur le pavois où ils s'offraient aux regards du peuple enivré, préparaient déjà la trame de leurs trahisons. À peine si, sur dix coquins, le peuple, dans ses comices, rencontre un honnête homme...

Mais que me font, encore une fois, toutes ces élections ? Qu'ai-je besoin de mandataires, pas plus que de représentants ? Et puisqu'il faut que je précise ma volonté, ne puis-je l'exprimer sans le secours de personne ? M'écouterait-il davantage et ne suis-je pas encore plus sûr de moi que de mon avocat ?

On me dit qu'il faut en finir ; qu'il est impossible que je m'occupe de tant d'intérêts divers ; qu'après tout un conseil d'arbitres, dont les membres auront été nommés par toutes les voix du peuple, promet une approximation de la vérité et du droit, bien supérieur à la justice d'un monarque irresponsable, représenté par des ministres insolents et des magistrats que leur inamovibilité tient, comme le prince, hors de ma sphère.

D'abord, je ne vois point la nécessité d'en finir à ce prix : je ne vois pas surtout que l'on en finisse. L'élection ni le vote, même unanimes, ne résolvent rien. Depuis soixante ans que nous les pratiquons à tous les degrés l'un et l'autre, qu'avons-nous fini ? Qu'avons-nous seulement défini ? Quelle lumière le peuple a-t-il obtenue de ses assemblées ? Quelles garanties a-t-il conquises ? Quand on lui ferait réitérer, dix fois son, son mandat, renouveler tous les mois ses officiers municipaux et ses juges, cela ajouterait-il un centime à son revenu ? En serait-il plus sûr, chaque soir en se couchant, d'avoir le lendemain de quoi manger, de quoi nourrir ses enfants ? Pourrait-il seulement répondre qu'on ne viendra pas l'arrêter, le traîner en prison ?...

Je comprends que sur des questions qui ne sont pas susceptibles d'une solution régulière, pour des intérêts médiocres, des incidents sans importance, on se soumette à une décision arbitrale. De semblables transactions ont cela de moral, de consolant, qu'elles attestent dans les âmes quelque chose de supé-

¹ *Id., ibid.*

² *Id., p. 210.*

rieur même à la justice, le sentiment fraternel. Mais sur des principes, sur l'essence même des droits, sur la direction à imprimer à la société ; mais sur l'organisation des forces industrielles ; mais sur mon travail, ma subsistance, ma vie ; mais sur cette hypothèse même du Gouvernement que nous agitions, je repousse toute autorité présomptive, toute solution indirecte ; je ne reconnais point de conclave : je veux traiter directement, individuellement, pour moi-même ; le suffrage universel est à mes yeux une vraie loterie... ¹.

3. - La législation directe est une mystification

[Retour à la table des matières](#)

... ² M. Rittinghausen n'est pas à ce point ennemi du pouvoir. Il veut seulement qu'au lieu de faire servir le suffrage universel à l'élection des législateurs, on le fasse servir à la confection de la loi, uniforme et impersonnelle. C'est donc encore une lutte, une mystification.

Je ne reproduirai point, sur l'application du suffrage universel aux matières de législation, les objections qu'on a faites de tout temps contre les assemblées délibérantes, par exemple, qu'une seule voix faisant la majorité, c'est par une seule voix que le législateur ferait la loi. Que cette voix aille à droite, le législateur dit oui ; qu'elle aille à gauche, il dit non. Cette absurdité parlementaire, qui est le grand ressort de la rouerie politique, transportée sur le terrain du suffrage universel, amènerait sans doute avec des scandales monstrueux d'épouvantables conflits. Le peuple législateur serait bientôt odieux à lui-même et discrédité. - Je laisse ces objections aux menus critiques, et je ne m'arrête qu'à l'erreur fondamentale et par suite à l'inévitable déception de cette législation prétendue directe.

Ce que cherche M. Rittinghausen, sans que toutefois il le dise, c'est la pensée générale, collective, synthétique, indivisible, en un mot la pensée du peuple, considéré, non plus comme multitude, non plus comme être de raison, mais comme existence supérieure et vivante. La théorie de Rousseau lui-même conduisait là. Que voulait-il, que veulent ses disciples par leur suffrage universel et leur loi de majorité ? approximer autant que possible, la raison générale et impressionnelle, en regardant comme adéquate à cette raison l'opinion du plus grand nombre. M. Rittinghausen suppose donc que le vote de la loi, par tout le peuple, donnera une approximation plus grande que le vote d'une simple majorité de représentants : c'est dans cette hypothèse que consiste toute l'originalité, toute la moralité de sa théorie.

Mais cette supposition en implique nécessairement une autre, à savoir, qu'il y a dans la collectivité du peuple une pensée *sui generis*, capable de représenter à la fois l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, et que l'on peut dégager avec plus ou moins d'exactitude, par un procédé électoral ou scrutatoire quelconque ; conséquemment que le peuple n'est pas seulement un *être de raison*, une *personne morale*, comme disait Rousseau, mais bien une

¹ *Id.*, p. 211.

² *Id.*, p. 215.

personne véritable, qui a sa réalité, son individualité, son essence, sa vie, sa raison propre. S'il en était autrement, s'il n'était pas vrai que le suffrage ou le vote universel sont pris ici par leurs partisans pour une approximation supérieure de la vérité, je demanderais sur quoi repose l'obligation, pour la minorité, de se soumettre à la volonté de la majorité ? L'idée de la *réalité* et de la *personnalité* de l'être collectif, idée que la théorie de Rousseau nie, dès le début, de la manière la plus expresse, est donc au fond de cette théorie ; à plus forte raison doit-elle se retrouver dans celles qui ont pour but de faire intervenir le peuple dans la loi, d'une manière plus complète et plus immédiate... ¹.

... ² Comment avez-vous pu croire qu'une pensée à la fois particulière et générale, collective et individuelle, en un mot synthétique, pouvait s'obtenir par la voie d'un scrutin, c'est-à-dire, précisément, par la formule officielle de la diversité ? 100.000 voix, chantant à *l'unisson*, vous donneraient à peine le sentiment vague de l'être populaire. Mais 100.000 voix individuellement consultées, et répondant chacune d'après l'opinion qui lui est particulière ; 10.000 voix qui chantent à part, sur des tons différents, ne peuvent vous faire entendre qu'un épouvantable charivari ; et plus, dans ces conditions, vous multipliez les voix, plus la confusion augmentera. Tout ce que vous avez à faire alors, pour approcher de la raison collective, qui est l'essence même du peuple, c'est, après avoir recueilli l'opinion motivée de chaque citoyen, d'opérer le dépouillement de toutes les opinions, de comparer les motifs, d'en opérer la réduction, puis d'en dégager, par une induction plus ou moins exacte, la synthèse, c'est-à-dire la pensée générale, supérieure, qui seule peut être attribuée au peuple. Mais quel temps pour une semblable opération ? Qui se chargera de l'exécuter ? Qui répondra de la fidélité du travail, de la certitude du résultat ? Quel logicien se fera fort de tirer de cette urne du scrutin, qui ne contient que des cendres, le germe vivant et vivifiant, l'idée populaire ?

Évidemment, un pareil problème est inextricable, insoluble. Aussi M. Rittinghausen, après avoir mis en avant les plus belles maximes sur le droit inaliénable du peuple de légiférer sa propre loi, a-t-il fini, comme tous les opérateurs politiques, par escamoter la difficulté. Ce n'est plus le peuple qui posera les questions, ce sera le Gouvernement. Aux questions *posées* exclusivement par le pouvoir, le peuple n'aura qu'à répondre « *oui* » ou « *non* », comme l'enfant au catéchisme. On ne lui laissera pas même la faculté de faire des amendements.

Il fallait bien qu'il en fût ainsi, dans ce système de législation discordante, si l'on voulait tirer de la multitude quelque chose. M. Rittinghausen le reconnaît de bonne grâce. Il avoue que si le peuple, convoqué dans ses comices, avait la faculté d'amender les questions, ou, ce qui est plus grave encore, de les poser, la législation directe ne serait qu'une utopie. Il faut, pour rendre cette législation praticable, que le souverain n'ait à statuer jamais que sur une alternative, laquelle devra embrasser par conséquent, dans l'un de ses termes, toute la vérité, rien que la vérité ; dans l'autre, toute l'erreur, rien que l'erreur. Si l'un ou l'autre des deux termes contenait plus ou moins que la vérité, plus

¹ *Id.*, p. 216.

² *Id.*, p. 217.

ou moins que l'erreur, le souverain, trompé par la question de ses ministres, répondrait infailliblement par une sottise.

Or, il est impossible, sur des questions universelles, embrassant les intérêts de tout un peuple, d'arriver jamais à un dilemme rigoureux; ce qui signifie que, de quelque manière que la question soit posée au peuple, il est à peu près inévitable qu'il se trompe... ¹.

B. - Les principes de la démocratie

1. - La démocratie est immorale

[Retour à la table des matières](#)

... ² Pour que le député représente ses commettants, il faut qu'il représente toutes les idées qui ont concouru à l'élection.

Mais, avec le système électoral, le député, soi-disant législateur, envoyé par les citoyens pour concilier, au nom du peuple, toutes les idées et tous les intérêts, ne représente jamais qu'une idée, un intérêt ; le reste est impitoyablement exclu. Car, qui fait la loi dans les élections ? qui décide du choix des députés ? la majorité, la moitié plus une des voix. D'où il suit que la moitié moins un des électeurs n'est pas représentée ou l'est malgré elle ; que de toutes les opinions qui divisent les citoyens, une seule, si tant est que le député ait une opinion, arrive à la législature, et qu'enfin la loi, qui devrait être l'expression de la volonté du peuple, n'est l'expression que de la moitié d'un peuple.

En sorte que, dans la théorie des démocrates, le problème du gouvernement consiste à éliminer, par le mécanisme du suffrage prétendu universel, toutes les idées, moins une, qui remuent l'opinion, et à déclarer souveraine celle qui a la majorité... ³.

... ⁴ La démocratie n'est autre chose que la tyrannie des majorités, tyrannie la plus exécrable de toutes ; car elle ne s'appuie ni sur l'autorité d'une religion, ni sur une noblesse de race, ni sur les prérogatives du talent et de la fortune : elle a pour base le nombre, et pour masque le nom du peuple... ⁵.

... ⁶ Le suffrage universel est une sorte d'atomisme par lequel le législateur, ne pouvant faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, viriim, absolument comme le

¹ *Id.*, p. 218.

² *Solution du problème social*, t. VI, des Œuvres complètes, éd. Lacroix, p. 54.

³ *Id.*, p. 55.

⁴ *Id.*, p. 56.

⁵ *Id.*, *ibid.*

⁶ *Id.*, p. 62.

philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence ; par des combinaisons d'atomes. C'est l'athéisme politique dans la plus mauvaise signification du mot. Comme si, de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale !... ¹.

... ² Puisque, suivant l'idéologie des démocrates, le peuple ne peut se gouverner lui-même, et qu'il est forcé de se donner des représentants qui le gouvernent par délégation et sous bénéfice de révision, on suppose que le peuple est tout au moins capable de se faire représenter, qu'il peut être représenté fidèlement. - Eh bien ! cette hypothèse est radicalement fautive ; il n'y a point, il ne saurait y avoir jamais de représentation légitime du peuple. Tous les systèmes électoraux sont des mécaniques à mensonge... ³.

... ⁴ Quoi qu'on fasse, il y aura toujours, en tout système électoral, des exclusions, des absences, des votes nuls, erronés ou pas libres.

Le plus hardi novateur n'a pas encore osé demander le suffrage pour les femmes, les enfants, les domestiques, les repris de justice. Ce sont environ les quatre cinquièmes du peuple qui ne sont pas représentés, qui sont retranchés de la communion du peuple. Pourquoi ?

Vous fixez la capacité électorale à vingt et un ans ; pourquoi pas à vingt ? pourquoi pas à dix-neuf, à dix-huit, à dix-sept ?... Quoi ! c'est une année, un jour, qui fait la raison de l'électeur ! Les Barra, les Viala, sont incapables de voter avec discernement ; les Fouché, les Hébert, voteront pour eux !

Vous éliminez les femmes. Vous avez donc résolu le grand problème de l'infériorité du sexe. Quoi ! pas d'exception pour Lucrèce, Cornélie, Jeanne d'Arc ou Charlotte Corday ! une Roland, une Staël, une George Sand, ne trouveront pas grâce devant votre virilité ! Les Jacobins recevaient des tricoteuses à leurs séances ; on n'a jamais dit que la présence des citoyennes eût énervé le courage des citoyens !

Vous écartez le domestique. Qui vous dit que cet insigne de la servitude ne couvre pas une âme généreuse ; que dans ce cœur de valet ne bat pas une idée qui sauvera la République ! La race de Figaro est-elle perdue ? - C'est la faute de cet homme, direz-vous : pourquoi, avec tant de moyens, est-il domestique ? Et pourquoi y a-t-il des domestiques ?

Je veux voir, je veux entendre le peuple dans sa variété et sa multitude, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions, toutes les vertus, toutes les misères ; car tout cela, c'est le peuple... ⁵.

... ⁶ Le moyen le plus sûr de faire mentir le peuple, c'est d'établir le suffrage universel... ¹.

¹ *Id.*, *ibid.*

² *Solution du problème social*, t. VI, des *Oeuvres complètes*, éd. Lacroix, p. 50.

³ *Id.*, *ibid.*

⁴ *Id.*, *ibid.*

⁵ *Solution du problème social*, p. 51.

⁶ *Id.*, p. 62.

...² Si le suffrage universel, manifestation la plus complètes de la démocratie, a conquis tant de partisans, surtout parmi les classes travailleuses, c'est qu'on l'a toujours présenté comme un appel fait aux talents et aux capacités, ainsi qu'au bon sens et à la moralité des masses. Combien n'a-t-on pas fait ressortir le contraste injurieux du spéculateur devenu, à force de rapines, une influence politique, et de l'homme de génie que la pauvreté tenait éloigné de la scène ! Quels sarcasmes sur les capacités à 200 francs, et les incapacités telles qu'un Béranger, un Chateaubriand, un Lamennais.

Enfin, nous voilà tous électeurs ; nous pouvons choisir les plus dignes.

Nous pouvons plus ; nous les suivrons pas à pas dans leurs actes législatifs et dans leurs votes ; nous leur ferons passer nos raisons et nos pièces ; nous leur intimerons notre volonté, et quand nous serons mécontents, nous les révoquerons.

Le choix des capacités, le mandat impératif, la révocabilité permanente, sont les conséquences les plus immédiates, les plus incontestables du principe électoral. C'est l'inévitable programme de toute la démocratie.

Or, la démocratie, pas plus que la monarchie constitutionnelle, ne s'accommode d'une pareille déduction de son principe..

Ce que demande la démocratie, comme la monarchie, ce sont des députés muets, qui ne discutent pas, mais qui votent ; qui, recevant le mot d'ordre du gouvernement, écrasent de leurs bataillons épais les opposants. Ce sont des créatures passives, j'ai presque dit des satellites, que le danger d'une révolution n'intimide pas, dont la raison ne soit pas trop rebelle, dont la conscience ne recule devant aucun arbitraire, devant aucune proscription.

C'est pousser, direz-vous, le paradoxe jusqu'à la calomnie. Prouvons donc le paradoxe, en fait et en droit : ce ne sera pas long.

Tout le monde a lu la circulaire du ministre de l'Instruction publique aux recteurs, relativement aux élections, et tout le monde a remarqué ce passage :

« La plus grande erreur des populations de nos campagnes, c'est que pour être « représentant, il faut avoir de *l'éducation*, ou de la fortune.

« La majeure partie de l'assemblée fait le rôle de jurés, juge par *oui* ou par *non*, si ce « que l'*élite* des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que « d'honnêteté et de bon « sens, elle n'invente pas. - Voilà le principe fondamental du « droit républicain. »

Le ministre exprime ensuite le désir que les instituteurs primaires se portent candidats à la députation, non parce que suffisamment éclairés, mais

¹ *Id., ibid.*

² *Id., p. 57.*

quoique non suffisamment éclairés. - Plus ils seront partis de bas, plus ils auront de grandeur » ; ce qui, pour un géomètre, est incontestable...¹.

...² De même donc que la monarchie constitutionnelle, cherchant à s'entourer d'une aristocratie du talent et de la fortune, fait appel aux notabilités, de même la démocratie, qui est l'ivresse de ce système, compose son patriciat de médiocrités...³.

...⁴ D'après la théorie du suffrage universel, l'expérience aurait prouvé que la classe moyenne, qui seule exerçait naguère les droits politiques, ne représente pas le peuple ; loin delà, qu'elle est, avec la monarchie, en réaction constante contre le peuple.

On conclut que c'est à la nation, tout entière, à nommer ses représentants.

Mais, s'il est ainsi d'une classe d'hommes que le libre essor de la société, le développement spontané des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce ; la nécessité des institutions, le consentement tacite ou l'incapacité notoire des classes inférieures ; d'une classe enfin que ses talents et ses richesses désignent comme l'élite naturelle du peuple ; qu'attendre d'une représentation qui, sortie de comices plus ou moins complets, plus ou moins éclairés et libres, agissant sous l'influence de passions locales, de préjugés d'état, en haine des personnes et des principes, ne sera, en dernière analyse, qu'une représentation factice, produit du bon plaisir de la cohue électorale ?

Nous aurons une aristocratie de notre choix, je le veux bien, à la place d'une aristocratie de nature ; mais aristocratie pour aristocratie, je préfère, avec M. Guizot, celle de la fatalité à celle du bon plaisir : la fatalité ne m'engage pas.

Ou plutôt, nous ne ferons que ramener, par un autre chemin, les mêmes aristocrates ; car, qui voulez-vous qu'ils nomment pour les représenter, ces compagnons, ces journaliers, ces hommes de peine, si ce n'est leurs bourgeois ? À moins que vous ne vouliez qu'ils les tuent !

Bon gré, mal gré, la prépondérance dans le gouvernement appartient donc aux hommes qui ont la prépondérance du talent et de la fortune...⁵.

¹ *Id.*, p. 59.

² *Id.*, *ibid.*

³ *Id.*, *ibid.*

⁴ *Solution du problème social*, t. VI des Oeuvres complètes, éd. Lacroix, p. 48.

⁵ *Id.*, *ibid.*

2. - La démocratie est impuissante à résoudre le problème social

[Retour à la table des matières](#)

...¹ S'il m'était permis d'offrir le tribut de mes conseils à M. Blanc, je lui dirais :

« La question sociale restera pour vous insoluble tant que vous la traiterez par la méthode démocratique, matérialiste et divisionnaire, au lieu de procéder d'ensemble et synthétiquement. Car voyez ce que vous faites.

« Tantôt vous excitez la concurrence entre ouvriers et maîtres, tantôt vous la supprimez en abolissant les tâches et marchandages. Un jour, vous supprimez le travail des couvents et des prisons, et le lendemain, vous proposez de fonder quatre grands hospices pour loger les ouvriers pauvres, qui deviendront ainsi des ouvriers de privilèges. Vous voulez détruire le paupérisme, et vous le consacrez par les secours et palliatifs, que vous lui apportez sous toutes les formes. Par égard pour l'intérêt spirituel des ouvriers, vous réduisez les heures de travail, et vous compromettez par cette réduction leur subsistance. Vous dissertez tour à tour sur le capital, le salaire, le crédit, les machines ; vous proposez d'organiser une commune d'essai, dans un milieu inassocié ; et vous ne voyez pas que par ces tentatives partielles vous vous égarez de plus en plus dans le labyrinthe. Tout cela serait peut-être utile, si vous ne vouliez que faire une revue des problèmes économiques, et constater leur opposition. Mais procéder de la sorte, avec l'intention avouée d'arriver à une solution, c'est être à rebours de la logique et tourner le dos au but que vous vous proposez d'atteindre. Vous faites pour l'organisation du travail, précisément ce que fait la démocratie pour exprimer la souveraineté du peuple. Vous demandez à des éléments parcellaires une conclusion qu'ils ne peuvent jamais fournir, puisque la solution que vous croyez avoir trouvée pour l'un est constamment infirmée par la solution que vous donnez à l'autre ; comme dans le suffrage universel, la moitié plus une des voix donne tort à l'autre moitié, ce qui est, à proprement parler, un escamotage de la République.

« Il faut changer de marche, ou renoncer à votre entreprise. Si vous n'avez l'esprit assez puissant, la conception assez large pour concilier dans un même principe toutes les questions, toutes les opinions, tous les intérêts, même antagonistes, vous ne ferez qu'augmenter le désordre. Vous faites la besogne de la démocratie, et vous trahissez la République. »

La démocratie suppose, *a priori*, l'indépendance absolue des citoyens. Elle n'admet entre eux de solidarité que celle qu'ils ont librement consentie. L'idée qu'elle se fait de la société est celle d'un contrat, avoué ou tacite, dont les clauses sont l'expression d'une volonté souveraine en soi et inviolable. Elle ne comprend la liberté et l'égalité qu'à la manière barbare, c'est-à-dire comme

¹ *Solution du problème social*, éd. Lacroix, p. 69.

droits négatifs, l'un de tout empêchement, l'autre de toute supériorité. Elle n'y voit pas, avec l'économiste, le produit d'une organisation dans laquelle chaque existence est la résultante de toutes les autres existences.

Pour ce qui concerne l'État, ce n'est, aux yeux de la démocratie, qu'une trêve rendue permanente entre des individualités incapables, qui ne se transigent jamais que sur les points où il n'y a plus d'intérêt pour personne à se battre : ou si parfois la démocratie saisit l'État dans ce qu'il a de réel et de positif, elle le considère seulement comme instrument de domination, et elle tend en conséquence à y faire entrer le plus de monde possible, ce qui ramène toujours l'insolidarité et l'anarchie.

Dans une telle disposition d'esprit, et avec de pareilles idées, comment la démocratie devait-elle considérer la question sociale ? et comment pouvait-elle essayer de la résoudre ?

La démocratie ne pouvait concevoir qu'une chose, c'est que le pouvoir, passant de la classe privilégiée à la classe travailleuse, devenait pour celle-ci un moyen d'émancipation aux dépens de celle-là ; qu'ainsi le pouvoir était moyen de liberté pour le prolétaire, par la réduction du travail, l'augmentation du salaire, la participation aux bénéfices des maîtres, etc. ...; -- moyen d'égalité, par la réforme de l'impôt, de proportionnel rendu progressif ; par la concurrence faite aux entrepreneurs au moyen de primes accordées par l'État aux travailleurs dits nationaux et payées par les entrepreneurs ; par l'application du principe électif à tous les emplois ; moyen de fraternité, par la création des caisses de secours, pensions, retraites, établissements philanthropiques de toute nature entretenus aux frais des riches et au profit des prolétaires.

L'expérience et la théorie ont démontré que tous ces moyens étaient impraticables, et que leur application serait la ruine et la conflagration de la société. Mais la démocratie ne s'inquiète point des leçons de la science et de l'enseignement des faits. Elle a le pouvoir, elle règne et gouverne ; elle inscrit en tête de tous ses actes les mots sacramentels de *liberté, égalité, fraternité* ; elle a la ferme résolution d'appliquer ses principes ; nulle opposition ne peut la retenir ; il faut s'attendre à tout. *Adviennne que pourra !* L'organisation de la société n'est, pour le démocrate, que le renversement des rapports établis : cela résulte invariablement de tous les programmes publiés au nom de la démocratie... ¹.

3. - La démocratie est une chimère

[Retour à la table des matières](#)

... ² En vertu du principe démocratique, tous les citoyens doivent participer à la formation de la loi, au gouvernement de l'État, à l'exercice des fonctions publiques, à la discussion du budget, à la nomination des fonctionnaires. Tous doivent être consultés et dire leur avis sur la paix et la guerre,

¹ *Solution du problème social*, p. 71.

² *Id.*, p. 64.

les traités de commerce et d'alliance, les entreprises coloniales, les travaux d'utilité publique, les récompenses à décerner, les peines à infliger ; tous enfin doivent payer leur dette à la patrie, comme contribuables, jurés, juges et soldats.

Si les choses pouvaient se passer de la sorte, l'idéal de la démocratie serait atteint ; elle aurait une existence normale, elle se développerait en sens direct de son principe, comme toutes les choses qui ont vie et développement. C'est ainsi que le gland devient chêne, et l'embryon animal ; c'est ainsi que la géométrie, l'astronomie, la chimie, sont le développement à l'infini d'un petit nombre d'éléments.

C'est tout autre chose dans la démocratie, qui n'existe pleinement, d'après les auteurs, qu'à l'instant des élections et pour la formation du pouvoir législatif. Cet instant passé, la démocratie se replie ; elle rentre sur elle-même, et commence son travail anti-démocratique ; elle devient autorité. L'autorité était l'idole de M. Guizot ; c'est aussi celle des démocrates.

Il n'est pas vrai, en effet, dans aucune démocratie, que tous les citoyens participent à la formation de la loi : cette prérogative est réservée aux représentants.

Il n'est pas vrai qu'ils délibèrent sur toutes les affaires publiques, intérieures et extérieures : c'est l'apanage, non plus même des représentants, mais des ministres. Les citoyens causent des affaires, les ministres seuls en délibèrent.

Il n'est pas vrai que chaque citoyen remplisse une fonction publique : ces fonctions étant improductives doivent être réduites le plus possible ; par leur nature, elles sont donc exclusives de l'immense majorité des citoyens. Jadis, chez les Grecs, chaque citoyen occupait un emploi salarié par le trésor de l'État : sous ce rapport, l'idéal de la démocratie fut réalisé à Athènes et à Sparte. Mais les Grecs vivaient du travail des esclaves, et la guerre remplissait leur trésor : l'abolition de l'esclavage, la difficulté de plus en plus grande de la guerre ont rendu la démocratie impossible aux nations modernes.

Il n'est pas vrai que les citoyens participent à la nomination des fonctionnaires ; de plus, cette participation est impossible comme la précédente, puisqu'elle aurait pour effet de créer l'anarchie dans le mauvais sens du mot. C'est le pouvoir qui nomme ses subordonnés, tantôt suivant son bon plaisir, tantôt d'après certaines conditions d'admission ou d'avancement, l'ordre et la discipline des fonctionnaires, la centralisation exigent qu'il en soit ainsi. L'article 13 de la charte de 1830, qui attribuait au roi la nomination à tous les emplois d'administration publique, est à l'usage de la démocratie comme de la royauté. Tout le monde, dans la révolution qui vient de s'accomplir, l'a compris de la sorte, à tel point qu'on a pu croire que c'était la dynastie du National qui succédait à la dynastie d'Orléans.

Il n'est pas vrai enfin que tous les citoyens participent à la justice et à la guerre : comme juges et officiers, la plupart sont éliminés ; comme jurés et simples soldats, tous s'abstiennent le plus qu'ils peuvent. En un mot, la

hiérarchie dans le gouvernement étant la première condition du gouvernement, la démocratie est une chimère... ¹.

FIN DES EXTRAITS SUR LE THÈME DE :
“ LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ”

¹ *Id.*, p. 66.